

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/528/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur,

Considérant la Commémoration du 82^{ème} Anniversaire de la Libération de la Ville d'EU et du canton d'EU par les troupes Canadiennes, Place du Général de Gaulle, le mardi 1er septembre 2026.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le mardi 1^{er} septembre 2026 de 19h00 à 20h30, selon avancement du défilé, la circulation sera perturbée Place du Général de Gaulle.

Article 2 : Le mardi 1^{er} septembre 2026 de 17h00 à 20 h30
Interdiction de stationner sur le parking face au magasin Théodore.

Article 3 : Le mardi 1^{er} septembre 2026 de 19h00 à 20h30, la circulation sera interdite :

- Rue de Normandie.
- Boulevard Victor Hugo, entre la rue Henri Dunant et la Place du Général de Gaulle.
- Les automobilistes empruntant le rond-point de la Place du Général de Gaulle se conformeront à la signalisation en place.

Article 4 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le onze août deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAPRE
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

